#### DEPARTEMENT DU FINISTERE

### ARRONDISSEMENT DE BREST

COMMUNE DE PLOUGONVELIN

# REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : MODIFICATION DE CIRCULATION RUE DU LANNOU – PLACE YVES MICHEL

N° 220/2021

# Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN

**Vu** les articles L2212-1 et L2213-2 à 2213-5 du code général des collectivités territoriales

**Vu** le code de la route et notamment les articles R411-25, R417-10, L325-1 à L325-13(arrêt ou stationnement gênant et mise en fourrière)

Vu l'article R610-5 du code pénal

**Vu** les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/67 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la circulaire de Mr Le Ministre de l'Intérieur N° 188 du 07/04/67;

Vu l'intérêt Général

VU la demande de la société STPA

Considérant qu'il y a lieu de modifier la circulation pour assurer la sécurité

#### ARRETE

**ARTICLE 1**: à l'occasion de travaux sur le réseau d'eaux pluviales la circulation se fera par alternat rue du Lannou, au niveau de la Place Yves Michel, les 05 et 06 novembre 2021

**ARTICLE 2 :** La signalisation aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le pétitionnaire, sous contrôle des services de la commune.

**ARTICLE 3**: les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : la Directrice Générale des Services, la brigade de gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à PLOUGONVELIN, le 02 11 2021 Le Maire, Bernard GOUEREC